

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de PRUINES

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 20 juin à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, FÉRAL Joffrey, FOULCHÉ Corinne, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, VIELLE Sylvie

Absent : 0

Secrétaire : MERLET Claude

Date de convocation et affichage : 13 juin 2023

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 09 – Présents – 09

DELIBERATION 2023-023

OBJET Attribution d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Marcillac-Vallon.

Monsieur le Maire propose au conseil-municipal d'octroyer une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Marcillac-Vallon.

Monsieur le Maire propose de verser 150 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Décide : Le versement d'une subvention de 150 euros.

La somme correspondante sera prévue au budget 2023 sous l'article 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

23 JUIN 2023

et publication ou notification du :

23 JUIN 2023

Le maire
Christian POUGET

